



Dépôt de plainte pour harcèlement et menace

Par Visiteur

Bonjour j'ai reçu une lettre de l'avocat de mon ex copine.

Monsieur,
j'ai l'honneur de vous informer que je viens d'être avisé par mademoiselle ...
de ce qu'elle avait été contrainte de déposer plainte contre vous pour harcèlement.

Ma cliente m'expose que depuis votre séparation amoureuse vous n'avez cessé de la harceler et de la menacer.

Je tiens à vous informer que votre comportement viole la loi et sous réserve de la décision du procureur de la république de ... vous encourez si vous persistez des peines de prison ferme.

En tant que besoin je vous mets en demeure de cesser d'importuner de quelque manière que ce soit mademoiselle ... qui n'entend plus avoir aucun contact, ni relation avec vous, ce qui est parfaitement son droit.

Votre avocat habituel vous confirmera le bien fondé de la présente mise en demeure d'avoir à laisser ma cliente tranquille, de même qu'il vous confirmera les peines de prison ferme que vous encourez si vous persistez dans votre comportement.

merci de m'expliquer les risques et un peu plus sur la lettre svp

Par Visiteur

Bonjour

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Avez-vous effectivement proféré des menaces à l'encontre de votre ex copine?
Est-ce que le harcèlement était téléphonique?

Cordialement

Par Visiteur

Oui j'ai menacé mon ex copine, oui par téléphone et par mail et une fois à son domicile, j'ai aussi harcelé des amis de mon ex.

Par Visiteur

Monsieur,

Dans ce cas malheureusement il y a donc bien harcèlement par la voie des télécommunications et menace et il convient d'attendre ce que va décider le procureur de la République. Il est possible qu'il classe l'affaire.
Étant donné que vous êtes auteur de deux infractions, il est retenue la plus haute à savoir (apparemment car je ne connais pas le contenu de vos menaces) les appels téléphoniques malveillants.
La peine encourue est un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.

Cordialement

Par Visiteur

Ok suite a la lettre je prend un avocat ?

Par Visiteur

Monsieur

Dans l'immédiat je n'en vois pas la peine.

Attendez les suites données par le procureur et votre éventuelle convocation et après vous aviserez. Inutile pour l'instant d'engager des frais pour rien.

Surtout évitez tout contact de quelque nature qu'il soit avec cette jeune femme.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour vos réponses.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Merci de nous avoir accordé votre confiance.

En espérant que la situation s'arrange au plus vite.

Bien cordialement